

Compte Rendu Séance du Conseil Municipal du :**Mardi 18 Décembre 2018**

L'an deux mille dix-huit le 18 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Maurin, dûment convoqué en date du 13 décembre 2018, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle DEFLISQUE, Maire.

Etaient présents : FAURE Denise, TAILLEFER Olivier, RABOIS Jean-Charles, BOVEROD Gilles, LEROYER Etienne, SIMON Gisèle, DEAN Jacqueline, DEFLISQUE Michèle, MALCAYRAN Jean-Claude, Claudine BOUGEARD ;

Absents excusés : néant

Pouvoirs : néant

Absents non excusé(e)s : POMPIDOU Christelle ;

Secrétaire de Séance : Jean-Charles RABOIS

Date de la convocation : 13 décembre 2018

Ouverture de séance à : 20H40

Séance close à : 22H40

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants
11	10	0	10

1. Validation des CR des séances du 8 novembre du 11 décembre 2018 ;

Madame le Maire donne lecture des comptes rendus, après un tour de table ces derniers sont validés ;

VOTANTS : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2. Délibéré sur l'annulation de la délibération n°1-11-12-2018 ayant pour objet « décision du conseil municipal sur l'achat du fonds de commerce multiservices de St-Maurin » ;**Délib 01/18-12-2018**

Considérant que la délibération n°01-11-12-2018 ayant pour objet « Décision du Conseil Municipal sur l'achat du fonds de commerce du multiservices de St-Maurin » doit être reformulée,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Annule** la délibération n°01-11-12-2018 ayant pour objet « Décision du Conseil Municipal sur l'achat du fonds de commerce du multiservices de St-Maurin »

VOTANTS : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

3. Délibéré sur l'achat de l'équipement matériel du multiservices de St-Maurin suite à la liquidation judiciaire ;**Délib 02/18-12-2018**

Madame le Maire retrace l'historique de l'épicerie de St-Maurin depuis 2010 et précise que suite à la liquidation judiciaire prononcée le 12 septembre 2018 le mandataire judiciaire a 3 mois pour trouver un repreneur faute de quoi une vente aux enchères est prononcée et l'outil de travail est démentelé ; à ce jour à notre connaissance seul un couple a fait une offre ; la commune ne peut pas porter atteinte à l'initiative privée cependant elle doit également se positionner afin de préserver ce commerce compte tenu de l'échéance des trois mois.

Madame le maire propose au conseil municipal de se porter acquéreur de l'équipement matériel de ce commerce et de faire une offre à hauteur de 25 000 euros, compte tenu du fait que 6 mois de loyers restent dus et qu'il y aura également de la TVA mais aussi afin de ne pas être en concurrence avec l'offre venant du privé.

Dans le cas de figure où la proposition de la mairie serait retenue par le juge deux possibilités sont ouvertes pour la gérance de ce magasin : la location gérance ou la location vente ; madame le maire précise que l'objectif de la municipalité n'est pas de rester propriétaire mais de pérenniser ce commerce et d'éviter le démantèlement de l'outil de travail dans le but de le transmettre au privé ; l'option de la location vente semblerait plus appropriée et des renseignements vont être pris dans cette optique.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

- **Donne son accord pour l'achat de l'équipement matériel du commerce multiservices au prix de 25.000 euros**

VOTANTS : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

4. Délibéré sur la Décision Modificative n°1/2018 au budget primitif 2018 du multiservices ;

Délib 03/18-12-2018

Madame le Maire précise que du fait du rachat de l'équipement matériel du commerce multiservices il convient de prendre une décision modificative au budget primitif 2018 du multiservices afin d'en assurer le financement.

Madame le maire propose au conseil municipal d'inscrire une dépense nouvelle en section d'investissement pour un montant de 30.000 euros HT et de prévoir un emprunt pour équilibrer la recette.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

- **Valide la Décision Modificative n°1/2018 :**

EXERCICE :	2018			
BUDGET :	Principal			
DEPENSES ou RECETTES :	Dépenses			
CHAPITRE :	21			
ORIGINE		DESTINATION		MOTIF
Libellé	Montant	Libellé	Montant	
Autres immobilisations corporelles	+ 30.000	Emprunts	+ 30.000 €	Besoin de financement imprévu
Total :	+ 30.000 €	Total :	+ 30.000 €	

VOTANTS : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

5. Délibéré sur une demande d'aide exceptionnelle des professeurs du collège La Rocal et sur son financement par décision modificative n°4/2018

Délib 04/18-12-2018

Madame le Maire donne lecture aux membres du conseil du courrier reçu en date du 12 novembre 2018 des professeurs du Collège La Rocal dans le cadre du projet mis en place avec les élèves de 3^{ème} pour la commémoration du centenaire de la Grande Guerre.

Les enseignants pensaient que leur projet serait validé pour une aide financière par le Département dans le cadre de la convention éducative départementale, ce qui n'a pas été le cas. De ce fait les enseignants se tournent vers les communes afin de boucler le financement de ce projet citoyen et honorant le devoir de mémoire.

Madame le maire propose au conseil municipal d'aider les enseignants et les élèves du collège la Rocal à hauteur de 100 euros.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

- **Valide la Décision Modificative n°4/2018 :**

EXERCICE :		2018				
BUDGET :		Principal				
DEPENSES ou RECETTES :		Dépenses				
CHAPITRE :		65				
ORIGINE			DESTINATION			MOTIF
Imputation sur laquelle des crédits sont prélevés	Libellé	Montant	Imputation sur laquelle des crédits sont ajoutés	Libellé	Montant	
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	- 100 €	6574	Subvention de fonctionnement	+ 100 €	Insuffisance de crédits
Total :		- 100 €	Total :		+ 100 €	

VOTANTS : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

6. Adoption du vœu de la Fondation 30 millions d'amis sur le refus de la présence d'animaux sauvages dans les cirques ;

Délib 05/18-12-2018

Madame le Maire donne lecture au membres du conseil du courrier reçu en date du 23 novembre 2018 de la Fondation 30 millions d'amis, appelant les élus à se prononcer sur un vœu portant refus de la présence d'animaux sauvages dans les cirques.

Ce courrier est accompagné d'un rapport qui dresse un état des lieux des animaux présents dans les cirques et qui explique précisément en quoi leur situation est alarmante en terme de bien être animal.

Madame le maire propose au conseil municipal d'apporter son soutien à cette cause en adoptant le vœu.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

- **Adopte** le vœu de la Fondation 30 millions d'amis en refusant la présence des animaux sauvages dans les cirques.

VOTANTS : 10 Pour : 3 Contre : 6 Abstention : 1

7. Etude de propositions d'emprunt pour le rachat de l'équipement matériel du multiservices ;

Trois banques ont été consultées : Caisse Epargne, Crédit Agricole et Agence France Locale ;

A cette période de l'année La Caisse d'Epargne ne peut plus répondre à nos besoins dans le délai demandé.

Le Crédit Agricole et l'Agence France Locale ont fait les offres suivantes :

	Montant	Durée	Taux	Périodicité
Crédit Agricole	25 000	7 ans	0.798	trimestriel
Agence France Locale	25 000	7 ans	0.575	
Crédit Agricole	30 000	7 ans	0.798	
Agence France Locale	30 000	7 ans	0.575	

	Montant	Durée	Taux	Périodicité
Crédit Agricole	25 000	5 ans	0.549	trimestriel
Agence France Locale	25 000	5 ans	0.385	
Crédit Agricole	30 000	5 ans	0.549	
Agence France Locale	30 000	5 ans	0.385	

Pour le Crédit Agricole les frais de dossiers s'élèvent à 100 €, pas de frais de dossier pour l'Agence France Locale puisque la commune est actionnaire ; L'offre de l'Agence France Locale est la plus intéressante pour un montant pressenti de 30.000 euros ; la durée de 5 ou 7 ans reste à affiner ; la décision définitive sera prise après le jugement du 12 janvier 2019 ;

8. Etude d'une proposition de contrat d'entretien des radars pédagogiques ;

La société Elancité qui nous a vendu les radars pédagogiques propose une offre de contrat d'entretien pour ces équipements ; si nous acceptons cette offre avant la date du 24 mars 2019, échéance de la garantie, le prix sera de 199 euros HT/an/radar au lieu de 249 euros HT/an/radar ; Cette offre n'est pas retenue par les élus.

9. Le point sur l'opération patrimoine restauration du clocher tranche 1 ;

Pour un montant de 133.257 euros HT de dépenses sur la tranche 1 de travaux nous avons obtenu à ce jour les aides des trois co-financeurs : DRAC 50% soit 65.000 euros ; Région 15% soit 23.834 euros (incluant l'aide sur la mise à jour de l'étude) et Département à 25% soit 30.000 euros ; Compte tenu du fait que les subventions sont maintenant acquises pour la tranche 1 et que la tranche 2, pour laquelle les demandes de subventions sont en cours, doit être consécutive, Madame le Maire propose de donner l'ordre de service à Monsieur Thouin, architecte, pour constituer les dossiers de consultation des entreprises pour la tranche 1 ferme et tranche 2 conditionnelle ;

10.Le point sur la mise à disposition des équipements sportifs ;

Cette question était à l'ordre du jour du dernier conseil communautaire du 13 décembre 2018 et un rendez vous avec Monsieur Doumergue, vice président, a été pris pour le 7 janvier 2019 sur place ; un constat d'huissier et un bornage devront certainement être réalisés préalablement au transfert ;

11.Le point sur l'accessibilité ;

Le dossier de travaux pour l'Agence Postale/Mairie et l'Ecole/Cantine a été présenté aux services de la DDT le 12 décembre dernier par notre maître d'œuvre afin de le rendre conforme aux exigences de l'Etat ; ce dossier passera en commission de validation auprès de la DDT le vendredi 21 décembre 2018.

12.Le point sur la trésorerie communale : 180.000 euros à ce jour les salaires et cotisations de décembre n'ayant pas encore été versés ;

13. Questions et informations diverses ;

- **lecture de la lettre du Président de la République** adressée aux maires de France en date du 16 novembre 2018 et de la réponse faite par Madame le Maire en date du 22 novembre 2018 ;

- **Aides sociales de fin d'année :** les filets garnis ont été commandés à Intermarché Bon Encontre il faut organiser leur retrait, si possible pour le samedi 22 décembre 2018, afin de les remettre aux familles avant Noël ou entre les deux fêtes ; Denise Fauré ou Claudine Bougeard se proposent d'y aller ;

- **Vœux du Maire** le samedi 12 janvier 2019 à 11h à la salle des fêtes ;

- **Galette des Rois** du 3^{ème} age le 6 janvier 2019 à 14h30 à la salle des fêtes ;

- **Distribution du bulletin** municipal samedi 22 décembre 2018 à partir de 9h ;

- **Prochain conseil municipal :** jeudi 24/01/2019 ou jeudi 7/02/2019 à 20h30 ;

L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 22h40 ;

Saint-Maurin le 19 décembre 2018,

**Le secrétaire,
Jean-Charles RABOIS ;**

**Le Maire,
Michèle DEFLISQUE ;**